



CUVE ENTERREE DE RECUPERATION D'EAU DE PLUIE

CONVENTION

Entre

**Communauté de Communes du Pays Orne Moselle
34 Grand' Rue
57120 ROMBAS**

Et

Madame, Monsieur

Adresse.....

Téléphone.....

I. Objet :

Versement d'une subvention pour l'achat de **système de récupération des eaux de pluie** conformément à la délibération du 12 décembre 2011.

II. Les engagements

La communauté de communes du Pays Orne Moselle participe financièrement à ce dispositif. En contrepartie, l'usager s'engage à :

- Installer la totalité du collecteur, norme CE, avec son système de raccordement et d'évacuation (trop-plein)
- L'utiliser conformément aux préconisations techniques
- S'attacher à réduire sa consommation en eau potable.

III. Critères d'attribution de l'aide

- Bénéficiaires de l'aide : particuliers
- Type de contenant : collecteur enterré norme CE avec système de raccordement et d'évacuation. La cuve doit avoir un volume minimal de 2000 litres
- La pose doit être réalisée par une entreprise.

IV. Montant de la subvention :

La Communauté de Communes du Pays Orne Moselle accorde une subvention forfaitaire en fonction du volume de la cuve :

- Pour une cuve de 2 000 litres : 500 €
- Pour une cuve de plus de 2 000 litres à moins de 5 000 litres : 550 €
- Pour une cuve de plus de 5 000 litres : 600 €.

Une subvention sera limitée à l'achat **d'un seul dispositif par foyer**, quelque soit la durée de validité de cette délibération communautaire. Ce dernier point exclut de fait les particuliers ayant déjà perçu une telle subvention.

V. Versement de la subvention :

Le versement de la subvention est conditionné par l'envoi à la Communauté de Communes :

- De la **présente convention dûment complétée et signée** par le particulier
- De la facture relative à l'achat et à la pose de la cuve faisant clairement apparaître qu'il s'agit d'un récupérateur d'eau de pluie ou d'une cuve pour cet usage,
- D'un **RIB**.
- La domiciliation du demandeur sera contrôlée par la collectivité (joindre justificatif au nom du signataire de la convention).
- De photographies : avant / après la pose.

De plus, le pétitionnaire atteste sur l'honneur qu'il n'a déjà bénéficié de la subvention.

Le particulier recevra en retour l'avis du Président de la Communauté de Communes l'informant du montant de la subvention qui lui sera versée ou des raisons du rejet de la demande le cas échéant.

Convention pour l'achat d'un récupérateur enterré d'eau de pluie

Je soussigné, Madame, Monsieur
Demeurant à
.....

Déclare avoir pris connaissance des termes de la convention pour le bénéfice de la subvention pour l'achat d'un système enterré de récupération des eaux de pluie.

En outre, j'atteste sur l'honneur ne pas avoir déjà bénéficié de cette subvention.

A....., le.....

Signature

Le Président, vues les pièces fournies, en application de la délibération du 12 décembre 2011.

Accorde à Madame, Monsieur
la somme de.....euros (..... €) au titre de l'achat
d'un système de récupération des eaux de pluie.

Rejette la demande :
Motif :.....
.....

Rombas, le

Le Président

Lionel FOURNIER